



Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions

publié le 24/04/2016

Descriptif :

Le 10 mai, journée de commémoration et de réflexion sur la traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions.

Sommaire :

- Objectifs
- Poursuivre la réflexion sur l'histoire de l'esclavage : des ressources

Le 10 mai est la "**journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions**" depuis 2006.

La France est le premier État et demeure le seul qui, à ce jour, ait déclaré la traite négrière et l'esclavage "crime contre l'humanité". Elle est également le seul État à avoir décrété une **journée nationale de commémoration**.

● Objectifs

Le [BOEN n°16 du 22 avril 2016](#) détaille les objectifs pédagogiques de cette journée commémorative.

Dès l'école élémentaire et le collège, les enseignements, en particulier d'histoire-géographie, permettent à tous les élèves **d'acquérir des connaissances** sur la question des traites, des esclavages et de leurs abolitions. Ces connaissances doivent leur permettre de **comprendre la singularité d'une histoire longue et complexe et de ses héritages** à travers une **réflexion civique sur le respect de la dignité et de l'intégrité de l'être humain et sur la notion de crime contre l'humanité**.

Cette journée peut pleinement s'insérer dans le **parcours citoyen** tel qu'il est défini par la circulaire de rentrée 2015 ([B.O.E.N. n° 23 du 4 juin 2015](#)).

À l'occasion de cette journée, des actions sont menées par l'éducation nationale notamment dans les centres de documentation et dans les établissements scolaires. Cependant, des initiatives peuvent être menées tout au long de l'année scolaire sur l'histoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions.

● Poursuivre la réflexion sur l'histoire de l'esclavage : des ressources

Les enseignants peuvent trouver des ressources pédagogiques pour enseigner l'histoire des esclavages et de leurs abolitions sur [Eduscol selon les niveaux](#) mais aussi dans les centres de documentation pédagogiques.

Les services des archives, les musées et les lieux de mémoire constituent également des ressources pour permettre aux élèves d'acquérir des connaissances sur cette question.

▶ Exposition virtuelle "[La traite négrière rochelaise au XVIII^e siècle, un commerce pour gens ordinaires ?](#)" proposée par les archives départementales de Charente maritime.

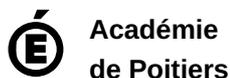
▶ Le [Comité pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage](#) (CPMHE) est chargé de proposer, sur l'ensemble du territoire national, des lieux et des actions qui garantissent la pérennité de la mémoire du crime qu'est l'esclavage à travers les générations.

▶ Le Comité Pour la Mémoire de l'Esclavage (CPME) propose un [inventaire muséographique](#) avec 5 entrées : historique, la traite négrière, la vie dans les colonies, résistances et abolitions, et le regard des artistes.

▶ Le [Centre International de recherches sur les esclavages](#) (CIRES) a mis en place un espace virtuel de ressources sur les esclavages.

- ▶ Le [site pédagogique Eurescl](#) propose des ressources pédagogiques.
- ▶ Le [Cidem](#) s'adresse à tous ceux qui veulent s'engager pour faire vivre le civisme dans leur vie de tous les jours, dans leurs quartiers, leurs écoles...
- ▶ Interview "[La mémoire de la traite négrière dans les ports anglais et français](#)" de Renaud Hourcade qui a travaillé dans le cadre de sa thèse sur les mémoires de la traite négrière dans les ports européens. Blog réalisé par des professeurs d'histoire-géographie : V. Servat, Etienne Augris et Julien Blottière.

N'hésitez pas à faire connaître vos actions au Pôle civique



Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.